

VIII

LINGUISTIQUE.

1

De la phonotypie, ou représentation du langage par des caractères.

Trois principes essentiellement distincts ont présidé à l'invention de l'écriture. Ces trois moyens de peindre la pensée ne sont pas le produit de modifications successives, car ils ont pris naissance dans des contrées différentes. L'écriture a été *symbolique* chez les Égyptiens, *idéologique* chez les Chinois, *phonétique* chez les Phéniciens.

L'écriture phonétique, c'est-à-dire celle qui représente les sons, a été admise dans la civilisation européenne comme la plus simple, comme paraissant appelée à s'identifier avec la parole pour ne former avec elle qu'une seule et même langue.

Cependant les inventeurs de notre écriture ont appliqué avec si peu d'intelligence le principe de la représentation des sons par les signes écrits, que l'on trouve le même son représenté, dans notre alphabet, par un très-grand nombre de signes différents; il nous suffira de dire, par exemple, que Volney a compté trente-sept manières différentes d'écrire le son *an*¹. D'un autre côté, le même signe

1. Dans la phrase suivante, on trouve six mots différents ayant la

exprime souvent des sons divers. Il résulte de là que, tout en n'ayant qu'une seule et même langue sous le rapport des mots et de la construction des phrases, nous en avons deux en réalité; nous sommes obligés successivement d'apprendre à prononcer et à écrire chaque mot, de telle sorte que, par le fait, notre écriture est idéologique, car elle ne représente pas des sons précis, mais bien des pensées distinctes.

Destutt de Tracy, avec sa logique parfaite, avait reconnu ces vices de l'alphabet français, et les faisait ressortir dans les termes suivants :

« Ces alphabets sont devenus, disait-il, un assemblage fortuit de pièces de rapport prises çà et là, et réunies sans plan, sans vues et sans système. Tantôt un caractère manque, et on en réunit plusieurs pour exprimer une seule voix et une seule articulation; tantôt le même caractère a successivement plusieurs valeurs. Quelquefois une voix ou une articulation n'a point de signes; d'autres fois on peut la rendre de cinq ou six façons différentes.... En un mot, nos alphabets, vu leur défectuosité et le mauvais usage que nous en faisons, c'est-à-dire nos vicieuses orthographes, méritent encore à peine le nom d'écriture. Ce ne sont réellement que de maladroites tachygraphies, qui figurent tant bien que mal ce qu'il y a de plus frappant dans le discours et en laissent la plus grande partie à deviner, quoique souvent elles multiplient les signes sans utilité comme sans motif. »

De ces défectuosités de notre alphabet résultent les conséquences suivantes :

1° Un vague déplorable dans la langue parlée, qu'il est impossible de fixer par des signes certains et définitifs, et

même prononciation. « Cinq cordeliers sains de corps et d'esprit, et ceints de leur cordon, portaient dans leur sein le seing du saint père. » Un philologue prétend avoir trouvé 1736 combinaisons pour écrire le mot *tocsin*, 5184 pour le mot *séraphin*, 4608 pour le mot *civilisé*, et 72576 pour le mot *sincérité*, le tout sans altérer la prononciation voulue.

dont les sons exacts ne peuvent être transmis que par la tradition orale. Aussi la prononciation varie-t-elle suivant les provinces et les familles;

2° Un travail très-long et très-complicqué pour apprendre à lire, puisque plusieurs lettres peuvent se prononcer de différentes manières; et un travail plus long encore pour apprendre à écrire, puisqu'il faut, entre les nombreuses manières d'exprimer le même son, suivre strictement celle adoptée par une aveugle et impérieuse routine. En sorte que, pour lire et écrire, il ne faut pas seulement connaître les lettres, mais bien la prononciation et l'orthographe de chacun des mots de la langue, ce qui est un obstacle insurmontable à l'instruction du peuple;

3° Un double travail pour ceux qui, parlant une autre langue, veulent parler et écrire le français, et qui, ne pouvant pas s'aider de l'étude faite dans nos livres, doivent apprendre à la fois notre langue écrite et notre langue parlée;

4° Enfin, une augmentation dans la dépense du temps et dans les frais à faire pour tout ce qui s'écrit et s'imprime, attendu qu'une méthode irrationnelle étant nécessairement plus compliquée que toute autre, il s'ensuit que notre orthographe emploie une quantité de signes qui excède d'un quart, ou même d'un tiers, celle qui serait nécessaire.

Créer une écriture nouvelle, qui aurait pour caractère de représenter exactement la prononciation de la langue, ce serait donc réaliser un progrès immense, qui permettrait de répandre l'instruction littéraire dans les masses, de populariser à l'étranger la langue française, et de procurer à la nation une économie considérable.

C'est ce qu'a entrepris un linguiste distingué, M. Adrien Féline, qui depuis trente ans s'est consacré à la tâche spéciale de réformer notre orthographe et notre écriture. La même tentative avait été faite précédemment par divers

grammairiens, par Buffier, Dumarsais, Duclos, Condillac, Beauzée, Bailly, Voltaire, etc. Sans vouloir décider si le système proposé par M. Féline est supérieur aux différents projets de réforme qui ont été mis en avant par ces divers auteurs, nous allons essayer de faire connaître ses idées à ce sujet d'après ses publications récentes¹.

Le système employé par M. Féline pour réformer notre alphabet et notre écriture, consiste dans l'application rigoureuse du principe de l'écriture phonétique, c'est-à-dire de la représentation absolue des sons par les mots.

Le premier soin de l'auteur, pour parvenir à représenter rigoureusement les sons de la parole humaine par des mots, a dû consister à soumettre à une étude approfondie les divers sons que la voix peut émettre. Nos savants ont profondément étudié les phénomènes de l'acoustique; ils connaissent parfaitement les rapports des tons qui composent l'échelle musicale et les lois physiques qui les régissent. Mais il est, relativement aux sons, un point de vue d'un haut intérêt, qui est généralement négligé: c'est l'étude des formes variées que peut leur donner la voix humaine, et dont nous nous servons pour composer le langage.

Savart et divers autres physiiciens ont étudié, sous le rapport physiologique, l'appareil vocal de l'homme; mais ils n'ont pu réussir à assimiler cet instrument admirable à aucun des instruments musicaux que nous connaissons. Dans une séance de l'Institut, un honorable académicien donnait lecture d'un Mémoire qui débutait ainsi:

« Les savants ne sont pas d'accord sur le véritable mécanisme de l'organe de la voix. »

Un de ses collègues, l'interrompant, lui dit:

« Pardon, si je vous arrête, cher confrère, mais on ne

1. *Dictionnaire de la prononciation de la langue française indiquée au moyen de caractères phonétiques* précédée d'un Mémoire sur la Réforme de l'Alphabet, par Adrien Féline. 1 vol. in-8. — *Manuel de la Prononciation française en anglais et en allemand*, 2 vol. in-12, 1857.

peut pas dire que les savants soient divisés sur cette question, car j'ai prouvé, dans le 17^e volume des *Mémoires de l'Académie de Berlin*, que la voix est l'analogie d'un instrument à vent. »

Mais un autre académicien, se levant aussitôt, s'exprima ainsi :

« Je serais désolé de contredire mon savant confrère, mais il ne peut ignorer que j'ai établi, dans le 21^e volume des *Mémoires de l'Académie de Saint-Petersbourg*, que l'organe vocal est un instrument à cordes. »

Un troisième académicien, c'était l'illustre Savart qui s'est immortalisé par ses recherches sur l'acoustique, prenant à son tour la parole, laissa tomber ces mots :

« On ne peut plus mettre en doute, d'après mes travaux, que la glotte du larynx humain fonctionne par le mécanisme des instruments à anche. »

Dès lors, le premier académicien, reprenant son manuscrit, relut, à la grande hilarité de l'assemblée, la phrase de début de son mémoire :

« Les savants ne sont pas d'accord sur le véritable mécanisme de l'organe de la voix. »

Ce n'était là que l'expression d'une vérité incontestable. On ne peut assimiler à aucun instrument connu l'organe de la parole humaine. D'une part, la voix humaine est véritablement la seule qui puisse articuler des sons bien nets et bien distincts; car les perroquets et les automates n'en donnent que des imitations très-peu satisfaisantes. D'autre part, la netteté des sons émis par la voix humaine est en raison de la supériorité intellectuelle qui distingue les nations. Cette netteté est-elle le résultat de la supériorité des races, ou provient-elle, comme tout ce qui constitue le langage, de la supériorité de la civilisation? C'est ce que nous ne saurions décider.

Sans entrer dans ces études physiologiques, et sans chercher comment se forment les sons, il serait du moins

assez naturel de les reconnaître et de les constater. C'est ce que font bien peu de personnes. Nous parlons presque tous sans nous être demandé combien de sons entrent dans la constitution de notre langue. Obéissant à cette singularité de l'esprit humain, qui n'aime à alimenter sa curiosité qu'avec ce qui est loin de lui; semblables à l'astrologue qui, en examinant les astres, se laisse choir dans un puits, nous négligeons l'étude des choses qui nous sont les plus familières et pourraient nous être les plus utiles.

C'est à cette étude particulière, et si peu abordée jusqu'ici, que s'est consacré M. Féline.

Négligeant la critique à laquelle se sont livrés tant de grammairiens et de philosophes, depuis Silvius et Ramus jusqu'à Marle et Marrast, sur la pauvreté de notre alphabet et la bizarrerie de notre orthographe, M. Féline a procédé, comme on le fait en toute science, c'est-à-dire par voie d'analyse et de synthèse.

Il s'est d'abord demandé en quoi et comment les sons qui constituent le langage peuvent varier, se modifier et se distinguer les uns des autres. Il a reconnu qu'ils étaient susceptibles de six sortes de modifications différentes; que la parole se composait du son, du bruit, du temps, du ton, de l'accent et du timbre. Le langage repose sur la faculté toute particulière à l'homme de pouvoir produire des sons et des bruits différents et distincts les uns des autres; nous les appelons voyelles et consonnes.

Les sons ou voyelles sont susceptibles de force et de portée; ils peuvent faire vibrer les corps à l'unisson. Chaque langue en a un certain nombre. On les distingue en voyelles aiguës, graves ou nasales.

Les bruits ou consonnes se classent d'abord en *explo-santes*, *sifflantes* et *roulantes*; puis en *labiales*, *dentales*, etc.; puis enfin en *fortes*, *douces* et *très-douces* ou *nasales*. Elles n'ont ni portée ni durée, et ne peuvent s'entendre distinctement que jointes à une voyelle.

Les voyelles, soit isolées, soit jointes à une ou plusieurs consonnes, composent les syllabes, qui forment les mots.

La durée plus ou moins longue que l'on donne à la prononciation des voyelles ou des consonnes, constitue les brèves ou les longues. Il est des langues modernes dans lesquelles cette différence est tellement marquée, qu'on indique les brèves et les longues par des lettres différentes. Cette différence est moins sensible en français, et pourtant le sens des mots change quelquefois en raison de la longueur ou de la brièveté d'une voyelle. Citons par exemple : *tous, il tousse ; une boîte, il boite ; elle, aile ; m, il aime.*

Le ton de l'échelle musicale établit aussi une différence dans le langage, soit par le chant, soit par un récitatif qui marque l'intention. Il est des langues, telles que le suédois et le chinois, où le sens des mots ne se distingue que par la note. La langue chinoise, par exemple, dont les mots sont monosyllabiques, et par suite en nombre insuffisant, distingue ses nombreuses homonymies en les prononçant sur quatre tons différents, probablement ceux de l'accord parfait.

L'intensité avec laquelle on appuie sur certaines syllabes constitue avec le ton ce que l'on nomme l'accent des différentes provinces ou des nations. Le français a l'immense avantage de n'avoir aucun accent. Toutes les syllabes y doivent être prononcées sur le même ton et avec la même intensité, sauf l'expression que l'on veut donner au discours.

Enfin, le timbre est le propre de chaque voix comme de chaque instrument.

Si, après ces considérations générales, nous examinons le point où en est la prononciation française, nous reconnaitrons que tout y est vague ; que l'on confond les longues avec les graves, les brèves avec les aiguës ; qu'il est plusieurs voyelles et consonnes admises par les uns, rejetées par les autres ; que souvent nous articulons les

mots différemment les uns des autres, ou d'une manière indistincte, ne sachant pas bien nous-mêmes quels sons nous voulons produire. De telle sorte que notre langue, si bien arrêtée quant à la syntaxe et au sens des mots, est indéterminée quant à la prononciation ; c'est-à-dire qu'elle est à l'état de patois.

M. Féline, après avoir constaté tant de divergences et d'incertitudes, a compris qu'il fallait d'abord étudier, non sur l'alphabet, mais par l'audition, les sons qui constituent la langue française. Après un long travail, et après avoir consulté des personnes compétentes, MM. Mérimée et de Saulcy, il est arrivé à constater l'existence de quinze voyelles et de vingt et une consonnes. Ces quinze voyelles sont les deux *a* de *la* et *las*, *ma* et *mât*, plus la nasale *an* ; les deux *e*, fermé et grave, *é* et *è* ou *ê* ; la longueur seule établit la différence entre ceux-ci ; l'*e* muet, qu'il nomme sourd, de *je*, *te*, n'admettant pas que celui qui est réellement muet soit un son ; l'*i* et l'*in* ; les deux *o* de *rosse* et *rose*, et sa nasale *on* ; l'*u*, l'*ou*, et la nasale *un*.

Pour représenter ces quinze voyelles en s'éloignant le moins possible de l'écriture usuelle, M. Féline a pris un seul signe qui n'est même pas nouveau, c'est l'*epsilon* grec (*ε*), pour représenter l'*e* sourd. Ayant ainsi six voyelles fondamentales, il a représenté les voyelles graves avec un accent, en considérant *eu* comme le grave de *e*, *ou* comme le grave de *u*, et indiquant les quatre nasales par la voyelle soulignée.

Pour les consonnes, le travail était plus facile. Il a d'abord supprimé les doubles emplois qui se rencontrent dans notre alphabet ; puis il a introduit l'*l* souligné pour représenter l'*l* mouillé ou *ill* ; le *g* souligné pour le *gn*, et l'*h* pour le *ch*. Enfin, il admet trois lettres qu'il appelle consonnes-voyelles, qui remplacent les trois voyelles *i*, *ou*, *u*, lorsqu'elles doivent former diphthongues ; car il a remarqué qu'il ne peut y avoir deux voyelles dans une seule émis-

sion de voix, et que la première, prononcée brièvement, se transformait en consonne. Il a admis les signes déjà usités, *y* et *w* pour l'*i* et l'*ou* consonne; il n'a pas encore de signe différent pour l'*u* consonne.

Une difficulté très-grande se présentait pour les consonnes finales, qui ne se prononcent que pour lier les deux mots, et les *e* muets, qui ne se prononcent, au contraire, que pour empêcher la liaison. M. Féline n'écrit ces lettres que quand on doit les prononcer, et, pour ne pas changer la forme du mot, il l'en sépare par un trait d'union.

Voici un échantillon de cette écriture, qui montre que tous les sons sont parfaitement représentés :

Notr-ε pēr ki ét-z ô syê, ke votr-ε nō swa saktifye, ke votr-ε rêg ariy, ke votr-ε volote swa fêt sur la tēr kom ô syél. Done nû-z ôjûrdui notr-ε pī kotidyī e pardone nû nō-z ofas kom nû pardonō-z a sê ki nû-z o-t ofase. Ne nû lese pâ sukobe-r a la tatâsyô, mê delivre nû du mal. Isi swa-t il.

L'auteur avait ainsi terminé la première partie de sa tâche. Il avait créé une écriture réellement phonétique, pouvant rendre, d'une manière précise, toutes les variétés de la prononciation, et très-supérieure assurément à celle donnée par Ramus et ses autres devanciers, qui n'avaient fait que des essais. Mais nous sommes dans un siècle où chaque création, chaque découverte scientifique sollicite une application utile. M. Féline a donc été amené à tirer parti de son alphabet et à en faire des applications pratiques.

La première de ces applications a consisté à indiquer d'une manière exacte, dans les dictionnaires, la prononciation de la langue française.

Il est incontestable que nous sommes très-peu avancés

à cet égard, et que la prononciation est encore dans un état complètement vague ou indéterminé. Est-ce à dire pourtant que l'on n'ait fait aucun progrès? Nous ne le prétendons pas. La connaissance et l'usage de la lecture et de l'écriture ne permettent plus aux personnes un peu lettrées de faire ces transpositions ou suppressions de consonnes si fréquentes jadis et que font encore les enfants et les illettrés, qui disent *guernadier* pour *grenadier*, *des arbres* pour *des arbres*, *mecredi* pour *mercredi*; mais on confond constamment les voyelles aiguës avec les graves, les consonnes fortes avec les douces. Or, dans ce débat, il est impossible de dire qui a tort et qui a raison. L'audition, si fugitive et si restreinte, est le seul guide en ces matières, en sorte qu'aujourd'hui chaque province, chaque village, chaque famille, chaque individu a sa manière de prononcer certains mots, sans que personne puisse faire autorité. Bien plus, il est des mots, et d'ailleurs fort usités, à l'égard desquels nous ne connaissons pas bien la prononciation que nous employons. Prononçons-nous *erop*, *érop* ou *europ*? *nej* ou *néj*, *solda* ou *soldá*, *brayêt* ou *bréyêt*, *desir* ou *désir*? *absant* ou *apsant*? *subziste* ou *supsiste*; *égise* ou *éguise*, *Achéron* ou *Akéron*; *mô* ou *mot*, *fê* ou *fêt*, etc.

On ne peut certes disconvenir que ce vague, cette ignorance, ne maintiennent le français à l'état de patois. Ainsi, tandis que nous avons la prétention de donner notre langue comme la plus belle des langues modernes, tandis que nous espérons la faire admettre comme universelle par les savants et les négociants de tous les pays, comme elle l'est déjà par les diplomates, nous sommes forcés de reconnaître que sa prononciation, livrée à l'arbitraire de chacun, est dans un véritable état de barbarie. Les Athéniens, si amoureux d'une pure diction, s'ils entendaient nos orateurs gascons et normands, prononçant le français chacun à sa manière et défendant leur dire, n'auraient-ils pas le droit de nous traiter de barbares? Que penserait

l'académie des Précieuses, qui aimaient tant le beau langage, et qui lui ont fait faire de si grands progrès, si elles voyaient que depuis le XVII^e siècle nous sommes restés stationnaires sur ce point?

On comprend si bien, d'ailleurs, la nécessité d'arrêter notre prononciation, que jusqu'à ce jour tous les auteurs de dictionnaires se sont efforcés de l'indiquer; mais il suffit de consulter ces recueils pour reconnaître qu'ils y ont fort mal réussi, faute d'un instrument d'une exactitude suffisante.

M. Féline a donc publié un *Dictionnaire de la prononciation* indiquée avec les caractères phonétiques de son invention, et si tous les mots n'y sont pas écrits d'une manière satisfaisante pour tout le monde, cela ne tient pas à l'écriture phonétique, qui a, au contraire, le mérite de faire ressortir les différences d'opinions, et permet d'établir la controverse. En outre, il a publié récemment un *Manuel de la prononciation française* à l'usage des Anglais et des Allemands qui savent déjà notre langue. Beaucoup de Français pourraient le consulter avec profit. Ce Manuel contient de la prose et des vers; de telle sorte que l'on peut y juger de la différence qui existe entre la prononciation du style familier et celle du style soutenu. Cette différence consiste en ce que plus le style s'élève, plus on fait sentir les liaisons, les *e* muets et les longues.

L'écriture phonétique a encore été appliquée par l'inventeur à une méthode d'enseignement primaire. Cette méthode consiste à faire lire d'abord les élèves dans l'écriture phonétique; puis, quand ils lisent très-couramment, quand ils sont habitués comme nous à ne se laisser arrêter ni par des lettres ni par des mots illisibles, on les initie facilement à la lecture de l'écriture ordinaire, au moyen d'un ouvrage de transition divisé en quarante-cinq chapitres, dont chacun rapproche l'écriture phonétique de l'écriture usuelle. Ce système a l'avantage de fatiguer beaucoup

moins les élèves, en ne les obligeant pas à épeler pendant un temps infini avant de pouvoir comprendre ce qu'ils lisent.

L'écriture phonétique peut encore être employée pour enseigner le français aux étrangers. Pour chaque mot de notre langue, l'élève est obligé d'apprendre successivement comment on le prononce et comment on l'écrit, et souvent il perd son temps et sa logique à chercher les rapports entre ces deux choses. Avec l'écriture phonétique, au contraire, la mémoire de l'œil aide celle de l'oreille, et réciproquement, puisque le rapport entre la parole et l'écriture est certain et immédiat. Les élèves étrangers pourraient donc apprendre d'abord à parler le français en le prononçant très-purement, et à l'écrire en écriture phonétique; lorsqu'ils voudraient ensuite apprendre à lire dans l'écriture usuelle, ils le feraient au moyen de la méthode de transition dont nous avons parlé, et recevraient en même temps des leçons d'orthographe.

Indépendamment de ces emplois de l'écriture phonétique, M. Féline propose encore d'en faire des applications diverses, par exemple, à la télégraphie électrique, dont la transmission est d'autant plus rapide qu'il faut moins de lettres pour rendre la même phrase. Or, le nombre des lettres employées pour l'écriture phonétique est d'environ 25 à 30 pour 100 moins considérable que le nombre de lettres employées par l'écriture usuelle. Cette économie de lettres serait d'une grande importance, eu égard à l'extension considérable que reçoit tous les jours l'usage de la télégraphie privée. Cet intérêt serait plus grand encore lorsqu'il s'agira de correspondance télégraphique entre des pays séparés par la mer, qu'il est si difficile et si coûteux de relier entre eux.

Enfin, si cet alphabet était plus connu, les négociants, qui emploient souvent des abréviations dans leurs correspondances, pourraient adopter certains caractères phoné-

tiques pour rendre l'écriture plus rapide; ils pourraient, par exemple, souligner les voyelles nasales, au lieu de les faire suivre d'un *n*.

Tels sont les principes qui ont dirigé M. Féline dans le projet qu'il propose pour la réforme de notre système orthographique, et que nous avons développé un peu longuement, parce qu'il embrasse des considérations d'un ordre scientifique intéressant. Nous ajouterons que ces idées ne sont pas nouvelles, ou plutôt qu'elles ne le sont que dans la forme et le but. Beaucoup de savants grammairiens, tels que Domergue, Beauzée, Duclos, et les auteurs de la grammaire de Port-Royal, ont depuis longtemps critiqué l'alphabet français. Comme nous l'avons dit, Destutt de Tracy en a fait ressortir les vices, et Volney a écrit un volume entier sur *l'Alphabet européen appliqué aux langues de l'Asie*, où il démontre toutes les imperfections de notre système graphique. Il a même fondé un prix pour celui qui proposera un alphabet universel, et les quatre classes de l'Institut se sont occupées de ce prix dans la séance du 24 avril 1822. Quand M. Marle parla de réformer l'orthographe française, M. Andrieux et nombre d'académiciens l'appuyèrent d'abord chaudement; mais il fut abandonné lorsqu'on le vit, par une faute de logique, suivre une méthode incomplète et par conséquent irrationnelle, en opposition avec les principes qu'il avait posés.

Tout a été perfectionné dans notre siècle. Partout les progrès des sciences a apporté des améliorations incessantes aux divers instruments de notre activité sociale. Pourquoi ne perfectionnerait-on pas l'alphabet, l'instrument de travail le plus usité, comme on a perfectionné tous les autres? Pourquoi ne le soumettrait-on pas à l'application des principes rationnels auxquels la civilisation actuelle doit ses succès et sa fortune? Les économistes, qui savent

que le temps est la richesse de l'homme; les administrateurs, qui veulent l'uniformité du langage; les hommes politiques, qui veulent rapprocher les nations; enfin tous les amis de l'humanité devront, il nous semble, se montrer favorables à cette idée.

« L'alphabet, dit M. Féline, est le plus puissant instrument de communication. Si l'on parvient à le rendre universel, on établira un rapport entre les diverses manières de s'exprimer dans toutes les contrées; on fera pour le monde entier une chose analogue à ce qui a été réalisé en France par l'établissement du Code Napoléon et d'un nouveau mode de mesurage et de pesage, dont le principal mérite a été de faciliter les rapports entre les Français de toutes les provinces, en leur donnant les mêmes lois et les mêmes bases d'appréciation pour les poids et mesures. Un alphabet qui serait le même pour tous faciliterait également les rapports entre les provinces de chaque État et entre les États eux-mêmes. Or, plus ces rapports seront faciles, plus ils se multiplieront, plus les progrès de la civilisation seront rapides, et plus on verra s'éteindre les haines nationales et diminuer les chances de guerre.

« Pour créer ce grand moyen de communication, il suffirait d'appliquer à toutes les langues l'alphabet rationnel, en indiquant toujours chaque son par le même signe. L'alphabet général se composerait ainsi de tous les signes représentant tous les sons dont les hommes font usage. L'alphabet particulier d'une langue se formerait de l'alphabet général, moins les signes indicateurs des sons que cette langue n'emploierait pas.

« Le problème posé par Volney se trouverait alors complètement résolu, puisqu'une personne parfaitement ignorante d'une langue étrangère pourrait, quoique ne la comprenant pas, lire un livre écrit dans cette langue et se faire comprendre de ceux qui la sauraient. Il en résulterait qu'au moyen d'une grammaire et d'un dictionnaire, on pourrait, dans son cabinet, apprendre une langue de l'Océanie, suffisamment pour se faire entendre des habitants de ce pays, et surtout pour être en état de les comprendre. »

Nous ne pouvons que nous associer à ces vues, et c'est dans ce but que nous avons donné l'exposé qui précède du système de l'auteur.

2

Méthode à la portée des instituteurs primaires pour enseigner aux sourds-muets la langue française sans l'intermédiaire du langage des signes.

Objets d'une répulsion universelle, victimes de préjugés absurdes, les sourds de naissance étaient autrefois relégués par leurs propres familles dans les lieux les plus reculés, et le public ignorait jusqu'à leur existence. Aujourd'hui, grâce aux progrès de la science et des mœurs, on ne voit plus chez ces malheureux des preuves vivantes de la malédiction divine; ils obtiennent de leur famille une juste part d'affection, on ne les soustrait plus aux yeux du monde, et l'autorité civile a pu s'assurer que la France compte dans sa population 30 000 de ces êtres disgraciés.

Mais si l'action du temps et les efforts de la charité privée et publique, dissipant des préjugés séculaires, ont opéré la réhabilitation des sourds-muets dans la famille, ils n'ont pu les mettre en état de jamais s'affranchir de la tutelle paternelle; ils n'ont pu faire de tous ces malheureux des citoyens utiles; ils n'ont pu empêcher que l'ignorance et le faux savoir, l'isolement et la misère, n'entraînent un grand nombre d'entre eux à la plus triste dégradation.

On nous saura donc gré d'appeler ici l'attention sur un livre qui a pour objet de perfectionner l'art d'instruire les sourds-muets, en mettant cet art à la portée des pères de famille et des instituteurs primaires.

Les noms de l'abbé de l'Épée et de Rodrigues Pereire, le premier, si admirable par son ardente charité, son dévouement et la hardiesse de ses conceptions, le second si étonnant pour l'étendue de ses connaissances et l'élévation de son génie, sont inscrits en tête de l'ouvrage de M. Valade-

Gabel, comme un signe d'alliance entre la charité chrétienne et la science fondée sur l'observation.

L'auteur a renoncé à créer, comme l'abbé de l'Épée, une langue artificielle composée de signes, destinée à conduire ensuite, par traduction, à une langue écrite; le détour lui semble trop long, les résultats trop incomplets. Il ne prétend pas, avec l'abbé Sicard, faire raisonner grammaire et métaphysique des enfants encore dépourvus de l'instrument de la pensée, car les tours de force ne sont bons que sur les tréteaux. Il ne partage pas les illusions des personnes qui veulent faire instruire tous les sourds-muets par la parole, au risque d'en transformer les neuf dixièmes en insupportables perroquets. Il n'a pas non plus fondé sa méthode sur ce qu'on appelle le langage des signes naturels, procédé si généralement employé jusqu'ici, parce que ce langage n'a pas d'écriture, qu'il est difficile à bien manier, et qu'on ne peut s'en approprier sérieusement l'usage que par un long séjour dans les grandes écoles spéciales.

Inspiré par le désir de rattacher le sourd-muet au sol natal, au foyer domestique, M. Valade-Gabel veut le faire élever sous le même toit et par les mêmes mains que les enfants ordinaires, ce qui dispense en premier lieu l'instituteur de toute étude spéciale, difficile et dispendieuse, et ce qui permet, en second lieu, de placer sur un terrain commun les *entendants* et les sourds, les *parlants* et les muets.

Tous les instituteurs primaires savent écrire la langue qu'ils parlent; c'est de cette même langue écrite que M. Valade-Gabel fait son instrument principal. Les enfants doués de tous les sens extérieurs ont appris leur langue maternelle d'instinct et sans réflexion; ils ne savent ni l'orthographe ni l'écriture; rien ne saurait leur être plus utile que d'en étudier le mécanisme dans ses rapports avec les faits qu'elle exprime, rien ne leur est plus profitable que de parvenir à l'écrire avec la facilité qu'ils ont à la

parler. De leur côté, les sourds-muets ne peuvent être moralement incorporés à la société qu'en apprenant à penser comme nous, avec le même instrument que nous, et dans l'ordre où nous pensons nous-mêmes. Il leur est impossible d'arriver à l'intelligence réelle des formules de la langue écrite, autrement que par l'étude du mécanisme du langage, faite parallèlement avec l'étude des objets et des rapports exprimés par ce même langage. Les entendants et les sourds, les parlants et les muets se trouvent donc appliqués ensemble aux mêmes études.

La routine et le préjugé vont crier à l'impossible. Supposez, diront-ils, que l'on élève une cloison opaque entre la mère et son fils; supposez que l'enfant puisse recevoir de sa mère l'éducation des mots sans avoir le commerce continu, la connaissance intime des objets qui désignent les signes du langage parlé, l'enfant n'apprendra jamais qu'à répéter des mots vides de sens; il ne parviendra point à s'approprier l'usage d'une parole intelligente. Or, si, pour entrer en communion d'idées, de sentiments et de langage, les signes gestuels sont absolument nécessaires à l'enfant ordinaire, à plus forte raison doivent-ils être indispensables aux enfants privés de l'audition.

A cette objection, M. Valade-Gabel répond, non par des raisonnements, car la justesse d'un raisonnement peut toujours être contestée, mais par un fait certain. Il est des enfants qui restent séparés de leur mère par une cloison bien opaque: ce sont les aveugles-nés, et ils ne laissent pas d'entrer en possession de la parole presque aussitôt que les autres enfants. Ainsi, pour l'acquisition de la langue maternelle, les signes et les gestes n'ont pas toute l'importance qu'on se plaît à leur accorder, et il est possible d'enseigner la langue écrite sans l'intermédiaire des signes mimiques.

La méthode qui consiste à instruire les sourds-muets directement par l'écriture n'a pas, disons-le, le mérite de

la nouveauté: Deussing, médecin hollandais, et le philosophe écossais Dalgarno l'ont émise il y a plus de deux cents ans; mais personne n'avait recherché, avant M. Valade-Gabel, l'ensemble des moyens les plus convenables à employer pour atteindre un si désirable but.

C'est l'ensemble de ces moyens qui constitue la méthode que M. Valade-Gabel qualifie, à bon droit, de *méthode naturelle*. Ce système est fondé sur les bases éternelles posées par la nature elle-même. Prenant la mère pour guide, M. Valade-Gabel fait, avec réflexion, ce que la mère fait, rien que ce qu'elle fait sous l'inspiration d'un instinct providentiel; il étudie les propriétés de la parole telle qu'elle sort, vivante et passionnée, de la poitrine, et il revêt artificiellement l'écriture des mêmes propriétés. Il étudie le mécanisme du langage, et, pour prendre la pensée dans son unité, il pose une proposition, la fait décomposer en ses éléments constitutifs; puis toujours par des moyens pratiques, il élève insensiblement l'esprit du muet à la connaissance des multiples de cette proposition, c'est-à-dire la phrase, la période, enfin le discours entier. Une longue expérience lui a révélé les obstacles qui, dans cette série de travaux, peuvent arrêter l'élève ou l'instituteur, et il fournit les moyens de surmonter tous ces obstacles.

Par la méthode de M. Valade-Gabel, le jeune sourd-muet s'instruit en voyant écrire et agir, comme l'enfant ordinaire s'instruit en entendant faire l'application de la parole aux faits qui se déroulent sous ses yeux. Parvenu à comprendre, il le prouve en obéissant. A peine sait-il obéir qu'il est en état d'exprimer ses volontés; bientôt il apprend à répondre aux questions qui lui sont adressées, et de là naît, pour lui, la forme narrative. Le voilà capable de transmettre la pensée du maître, et il ne tarde pas à questionner à son tour, à s'exprimer sur les sujets qui sont à la portée de son intelligence. « Parvenu à ramener les connaissances banales de l'enfance à un enseignement net,

précis, rigoureusement enchaîné, dit M. Valade-Gabel, nous avons le droit de soutenir que, loin de suivre une absurde routine, les mères emploient un ensemble de moyens intimement liés avec les instincts, la constitution morale et l'organisation physique des enfants. » L'instituteur qui prend la mère pour guide ne saurait se tromper.

Nous pensons avec l'auteur que l'on a trop abusé des signes mimiques dans l'éducation du sourd-muet. Indépendamment de ce qu'ils obligent continuellement l'élève à des thèmes épineux et à des versions délicates, l'emploi des signes mimiques a ce grave inconvénient de concentrer leur attention sur les seules impressions visuelles, à tel point que les sujets, en assez grand nombre, qui ont conservé quelque sensibilité auditive, ne peuvent tirer aucun parti de ce sens rudimentaire, soit parce qu'on détourne trop leur attention des impressions de l'ouïe, soit parce qu'avec les signes mimiques, les idées se combinent tout autrement qu'avec la parole; et l'on sait combien il est difficile de penser dans une langue et d'écouter ou de s'exprimer dans une autre.

Ces inconvénients disparaissent quand on fait contracter au sourd-muet l'habitude de penser directement au moyen des mots écrits. Plusieurs sujets traités par le docteur Hubert Valleroux, et élevés sous la direction de M. Valade-Gabel, sont parvenus à parler à peu près comme tout le monde.

Le livre de M. Valade-Gabel se prête mal à l'analyse, tant il est substantiel et riche de fond : la partie théorique est une œuvre de philosophie élevée, la partie pratique un cours de langue française usuelle élémentaire. Ce cours de langue française mis en usage, soit dans toute sa pureté pour des sourds-muets élevés isolément au sein de leur famille, soit en le combinant avec les signes naturels, pour des sourds-muets élevés en commun dans des écoles

spéciales, a toujours eu le même succès entre les mains de l'auteur.

Les ministres de l'intérieur et de l'instruction publique ont soumis la méthode dont nous venons de nous occuper à l'examen d'une commission mixte, prise dans le sein de l'Institut. Déjà, les personnes les plus compétentes sur cette matière, c'est-à-dire les professeurs de l'École impériale des sourds-muets de Paris, ont donné une précieuse approbation à cette méthode, en déclarant que, « dans une savante théorie, l'auteur a traité avec une supériorité remarquable la question de l'enseignement des sourds-muets, en même temps qu'il en a développé les conditions les plus pratiques. »